

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

**COMMUNE DE TRAPPES**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2024-89

Objet : Installation d'un nouveau conseiller  
municipal suite à une démission.

Séance du 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre, à 18h00 le  
Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la  
présidence de Ali RABEH,

**Présidence :**

Monsieur le Maire Ali RABEH

**Présents** : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Pierre  
BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING,  
Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic  
REBOUL, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE,  
Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle  
BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA,  
Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Anne  
CLERTE-DURAND, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU,  
Patrick LEBOUQC, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

**Absents excusés représentés :**

Djamel ARICHI représenté par Pierre BASDEVANT  
Noura DALI OUHARZOUNE représentée par Jarina SAMAD  
Florence BARONE représentée par Véronique BRUNATI  
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING  
Benoit CORDIN représenté par Patrick LEBOUQC  
Hélène DENIAU représentée par Sandrine GRANDGAMBE  
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

**Absents** : Mme Josette GOMILA, M. Guy MALANDAIN, Mohamed  
KAMLI.

**Secrétaire** : Abdelhay FARQANE

**Administration** : M. TRAN - M. CHAMOIX - Mme LOUIS - M.  
TISSERAND - M. DREYFUS - Mme MONNIER.

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal  
administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente  
délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa  
notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé  
devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui  
recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale  
;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité  
territoriale pendant ce délai.*

2024-89

Objet : **Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission.**

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article R.2121-4 ;

Vu le Code Electoral et notamment son article L.270 indiquant que « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » ;

Considérant le courrier de démission de Monsieur Othman NASROU du 22 septembre 2024 de son mandat d'élu municipal ;

Considérant que Madame Annie LE HIR est la première candidate non élue sur la liste où figurait Monsieur Othman NASROU.

Elle est donc installée dans ses fonctions d'élue municipale de la Ville de Trappes.

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

**Article Unique** : Prend acte de l'intégration de Madame Annie LE HIR dans le Conseil municipal.

**Prend acte**

Pour extrait conforme, -9 OCT. 2024

Ali RABEH  
Maire de Trappes

